



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Eau, Forêt et Biodiversité  
Police de l'eau sur l'axe Loire  
Affaire suivie par : André TORRES  
Tél : 03 86 71 52 21  
courriel : andre.torres@nievre.gouv.fr

Nevers, le **19 DEC. 2023**

Monsieur le Président,

Votre dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

**« autorisation environnementale  
relative à la sécurisation du système d'endiguement du Val de Nevers,  
situé en rive droite de la Loire,  
sur le territoire de la commune de Nevers et de Saint-Eloi »**

a été réceptionné le 14 avril 2023, jugé complet le 25 avril et enregistré sous le numéro : 0100019885.

Après examen des compléments apportés le 08 novembre 2023 et consultation de l'UD DREAL et du service DPIM de la Préfecture, il apparaît que certaines précisions importantes sont manquantes. Je vous invite donc à me faire parvenir les éléments évoqués en annexe afin de pouvoir poursuivre l'instruction de votre dossier. **Vous disposez d'un délai de 6 mois pour me faire parvenir ces différents éléments.**

Le délai d'instruction prévu par l'article R.181-17 du code de l'environnement est suspendu jusqu'à la réception de l'intégralité des compléments attendus. En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, un arrêté de rejet de votre demande d'autorisation environnementale vous sera transmis.

Le service en charge de coordonner l'instruction de votre dossier dont l'adresse est rappelée sur le timbre de cette page, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Restant à votre service en cas de besoin d'informations supplémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du service eau, forêt et biodiversité,

Mathieu DOURTHE

**Copies : DREAL BFC, OFB, DDT 58**

Monsieur le Président de Nevers Agglomération  
Nevers Agglomération  
124, rue de Marzy  
58000 NEVERS

## ANNEXE

Demande de compléments n°3 pour l'instruction d'un dossier loi sur l'eau, concernant l'opération suivante :

**« autorisation environnementale  
relative à la sécurisation du système d'endiguement du Val de Nevers,  
situé en rive droite de la Loire,  
sur le territoire de la commune de Nevers et de Saint-Eloi»**

dossier n° : 0100019885.

Après examen, il s'avère que le dossier doit être complété de manière à répondre aux observations suivantes :

Concernant la thématique zones humides – incidences et application de la séquence ERC

Il s'avère, après lecture des compléments apportés, que le projet de compensation de la zone humide, ainsi que les travaux à réaliser ne sont pas suffisamment détaillés, de même que les mesures misent en place pour limiter les éventuels impacts de l'opération et les mesures de suivis.

Concernant les éventuels mouvements de terres le dossier ne comprend pas de résultats d'étude de sol au droit du projet démontrant la compatibilité de celui-ci avec des sols éventuellement pollués en métaux (chrome, zinc et plomb), pour tenir compte de l'arrêté 2012-P-294 instituant des servitudes d'utilité publique au droit des parcelles AN 195,137,102 et 60, situées sur le territoire de la commune de Nevers.